

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Pensions pour indépendants

Mesures concernant les pensions des indépendants

Mesures concernant les pensions des indépendants

Sur proposition du ministre des Pensions Michel Daerden et de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a pris les mesures suivantes concernant les pensions des indépendants :

- l'augmentation au 1er novembre 2011 des montants de la pension minimum de 2,11% au taux ménage et de 2,37% au taux isolé et survie
- l'augmentation complémentaire de 0,14% au 1er novembre 2011 des pensions minimums de plus de 15 ans au taux ménage. L'augmentation totale s'élèvera à 2,25%.
- l'augmentation de 1,25% au 1er novembre 2011 des pensions non minimales ayant pris cours pour la première fois avant le 1er janvier 2011
- l'augmentation complémentaire de 1% au 1er novembre 2011 des pensions non minimales de plus de 15 ans (soit 2,25% au total) ayant pris cours pour la première fois avant le 1er janvier 1997

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>